PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 juin 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Éric Milot, district 2
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 01.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 214-06-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 07 à 19 h 10.

Les sujets abordés par les élus ci-après mentionnés ont été les suivants:

Madame la conseillère Isabel Lapointe (district 3)

- ✓ Remerciements aux employés (Service des travaux publics et Service de sécurité incendie) de même qu'aux élèves de l'école de la Volière pour leur implication dans le cadre de l'événement « la Grande Traversée ».

Madame la conseillère Danielle Deraiche (district 5)

- ✓ Plan d'action sur la sécurité de la collectivité et l'état de l'avancement du dossier.

Monsieur le conseiller Dany Beauséjour (district 6)

- ✓ Suivi du processus d'appel d'offres du traitement du fer et du manganèse des usines d'aqueduc.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 10 à 19 h 10.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

- ✓ Aucune intervention.

RÉSOLUTION 215-06-18
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MAI 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance du 08 mai 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MAI 2018

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mai 2018. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent quarante-quatre mille six cent onze dollars et cinquante-deux cents (544 611,52 $) en référence aux chèques numéros 21263 à 21348 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 216-06-18
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de six cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-six dollars et quatre-vingt-onze cents (694 826,91 $), en référence aux chèques numéros 21349 à 21536;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), il est procédé au dépôt du rapport financier et au dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Un avis public a été publié, minimalement cinq (5) jours avant le présent dépôt, et ce, conformément aux dispositions de la loi.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le maire procède au dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION 217-06-18
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les résolutions 190-06-17 et 268-08-17 relatives à l'approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban autorisant un paiement de quatre mille trois cent neuf dollars (4 309 $) représentant 10 % du déficit prévu au budget 2017;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2017, un solde est dû, au montant de cinq mille cent quatre-vingt-sept dollars (5 187 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE DÉPOSER les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

D'AUTORISER le paiement au montant de huit cent soixante-dix-huit dollars (878 $) représentant la différence entre les prévisions budgétaires et les états financiers de l'année 2017;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 218-06-18
RENOUVELLEMENT ET AUGMENTATION DU MONTANT DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban dispose actuellement d'une marge de crédit au montant de deux millions de dollars (2 000 000 $);

CONSIDÉRANT que la marge de crédit doit être renouvelée chaque année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter le montant de la marge de crédit à trois millions de dollars (3 000 000 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE RENOUVELER la marge de crédit auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Jérôme en majorant le montant à trois millions de dollars (3 000 000 $);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 219-06-18
OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et unanimement résolu:

D'AUTORISER les travaux de réaménagement de l'écocentre pour une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 $), incluant les taxes applicables le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-722, projet 2018-97;

DE TRANSFÉRER du surplus non affecté aux revenus d'investissement la somme de quinze mille dollars (15 000 $).

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1017 RÉGISSANT LES COMITÉS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1017 régissant les comités de la Ville de Saint-Colomban.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1017 RÉGISSANT LES COMITÉS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

Le président de l'assemblée procède à la présentation du projet de règlement 1017 régissant les comités de la Ville de Saint-Colomban lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1020 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 630, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Dany Beauséjour donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1020 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 630, tel qu'amendé.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1020 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 630, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Dany Beauséjour procède à la présentation du projet de règlement 1020 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 630, tel qu'amendé, lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. C-E-15.1.0.1).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2018 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1002-2018-01 modifiant le règlement numéro 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1002-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1002-2018 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ

Le président de l'assemblée procède à la présentation du projet de règlement 1002-2018-01 modifiant le règlement 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé, lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

RÉSOLUTION 220-06-18
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8013 PORTANT SUR L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans le but de mieux encadrer les pratiques;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8013 portant sur l'alcool et les drogues en milieu de travail datée du 12 juin 2018.

RÉSOLUTION 221-06-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA PRÉSENTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT RELATIVEMENT AUX LOTS 1 670 122 ET 1 670 127 (RUE DES PIGNONS)

CONSIDÉRANT que les lots UN MILLION SIX CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT VINGT-DEUX (1 670 122) et UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT VINGT-SEPT (1 670 127) du cadastre du Québec sont à vendre;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition des lots ci-avant mentionnés, notamment pour des fins environnementales;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre les négociations selon les modalités contenues au rapport et à présenter une offre d'achat des lots UN MILLION SIX CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT VINGT-DEUX (1 670 122) et UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT VINGT-SEPT (1 670 127) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 222-06-18
ACQUISITION DU LOT PROJETÉ 6 242 728 (SECTEUR LE COLOMBIER)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se porter acquéreur du lot projeté portant le numéro SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (6 242 728) du cadastre du Québec pour la somme de quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-trois dollars et dix cents (86 923,10 $), excluant les taxes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition du lot ci-avant mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte d'acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'acquisition du lot SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (6 242 728) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Ville.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-723, projet 2018-15.

DE TRANSFÉRER une somme de quatre-vingt-onze mille deux cent soixante dollars (91 260 $) du surplus non affecté aux revenus d'investissement.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 223-06-18
ACQUISITION DU LOT 1 990 473 (RUE DU DOMAINE-LEBEAU)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se porter acquéreur du lot UN MILLION NEUF CENT-QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-CENT-SOIXANTE-TREIZE (1 990 473) du cadastre du Québec pour la somme nominale d'un dollar (1 $);

CONSIDÉRANT que la Ville est copropriétaire du lot avec le ministère des Finances;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition de tous les droits, titres et intérêts que le ministère des Finances peut détenir à l'égard du lot précédemment mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte d'acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'acquisition du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-CENT-SOIXANTE-TREIZE (1 990 473) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 224-06-18
EMBAUCHE DE PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, POSTE SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel de soutien administratif, poste surnuméraire;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de soutien administratif surnuméraire;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur général recommande de procéder à l'embauche de madame Nancy Kelly;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER l'embauche, en date du 23 mai 2018, de madame Nancy Kelly, à titre de soutien administratif, poste surnuméraire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 225-06-18
MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 700-017

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général relativement à l'employé portant le numéro 700-017;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'IMPOSER une mesure disciplinaire, conformément au rapport du directeur général, à l'employé portant le numéro 700-017.

RÉSOLUTION 226-06-18
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À JUSTIN BOURQUE-CLOUTIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de monsieur Justin Bourque-Cloutier pour sa participation au Séminaire national de débat 2018;

CONSIDÉRANT que monsieur Bourque-Cloutier est le seul résident de Saint-Colomban à participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de cinq cents dollars (500 $) à Justin Bourque-Cloutier pour sa participation au Séminaire national de débat 2018;

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2018 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mai 2018 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT DU MOIS DE MAI 2018

Le procès-verbal du Comité consultatif d'environnement du 29 mai 2018 est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE MAI 2018

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2018 est déposé.

RÉSOLUTION 227-06-18
DÉROGATION MINEURE – 106, RUE CARMEN

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2018 concernant la dérogation mineure 2018-00122;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié sur le site Internet de la Ville de Saint-Colomban le 24 mai 2018 annonçant la demande de dérogation mineure 2018-00122;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'APPROUVER la dérogation mineure 2018-00122 telle que recommandée :

No 2018-00122

Nature et effets: Permettre un balcon d'une superficie de 10 mètres carrés au lieu de 6 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan R-567157 préparé par Dessins Drummond en date du 17 avril 2018.

Identification du site concerné : Matricule : 5869-55-5282;
Cadastre : 1 671 376;
Adresse : 106, rue Carmen.

RÉSOLUTION 228-06-18
DÉROGATION MINEURE – 89, RUE DE LA DAUPHINE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2018 concernant la dérogation mineure 2018-00121;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié le 24 mai 2018 sur le site Internet de la Ville de Saint-Colomban annonçant la demande de dérogation mineure 2018-00121;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

CONSIDÉRANT l'intervention de monsieur Bélanger relativement à l'emplacement du garage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'APPROUVER la dérogation mineure 2018-00121 telle que recommandée.

No 2018-00121

Nature et effets: Permettre en marge avant, et ce, malgré la localisation de l'habitation à moins de 25 mètres, un garage isolé à 12,24 mètres de la limite avant du terrain, le tout tel qu'il appert au plan minute 11 219 préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 09 avril 2018.

Identification du site concerné : Matricule : 5970-13-2334;
Cadastre : 3 689 742;
Adresse : 89, rue de la Dauphine.

RÉSOLUTION 229-06-18
PLAN PROJET D'AGRANDISSEMENT CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - PERMIS D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 60, MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 60, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial ayant comme adresse civique le 60, montée de l'Église, le tout tel que montré au plan numéro 201805 préparé par Joseph Bou Assaf, architecte, en date du 03 mai 2018 et révisé le 15 mai 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 230-06-18
PLAN PROJET CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES À PLAT SUR LE MUR AVANT POUR LE BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 60, MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour l'installation de deux (2) enseignes à plat sur le mur avant pour le bâtiment commercial situé au 60, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de certificat d'autorisation pour l'installation de deux (2) enseignes à plat sur le mur avant du bâtiment commercial, ayant comme adresse civique le 60, montée de l'Église, le tout tel que montré au plan préparé par Joseph Bou Assaf, architecte, en date du 03 mai 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les certificats d'autorisation à cet effet.

RÉSOLUTION 231-06-18
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX DU PROJET DOMICILIAIRE « QUARTIER DE LA RIVIÈRE », PHASE 1 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-IMMO-01

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur Ugo De Paoli, ingénieur de la firme CDGU, daté du 06 juin, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire « Quartier de la rivière », phase 1, ont été complétés et répondent aux exigences du règlement 245-2014 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 a) du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville.

RÉSOLUTION 232-06-18
ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX, LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE ET MUNICIPALISATION DE RUE DU PROJET DOMICILIAIRE « RUE CHÂTEAUNEUF », PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2015-ZUCK-01

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur daté du 06 décembre 2016 recommandant l'acceptation définitive des travaux des infrastructures du développement domiciliaire « rue Châteauneuf », phase 1, protocole d'entente PE-2015-ZUCK-01;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars (95 515 $);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 10 mai 2016 par la résolution 181-05-16 de procéder à la première acceptation partielle et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir la somme de soixante-dix-huit mille cinq cents dollars (78 500 $);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 08 novembre 2016 par la résolution 392-11-16 de procéder à la libération progressive d'une partie de la garantie financière, à savoir la somme de sept mille cinq cents dollars (7 500 $);

CONSIDÉRANT qu'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) de l'estimation du coût total des travaux est retenu à titre de garantie pour une période de deux (2) ans, soit la somme de neuf mille cinq cent quinze dollars (9 515 $);

CONSIDÉRANT qu'un montant de sept cent quinze dollars et dix-sept cents (715,17 $) doit être acquitté par le titulaire afin de procéder aux paiements des taxes applicables aux frais d'administration du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser le rond-point de la rue Châteauneuf et qu'à cet effet elle désire s'en porter acquéreur;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 b) du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville;

DE MUNICIPALISER la rue Châteauneuf (lot 5 593 241);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie bancaire portant le numéro 610377829 au montant de neuf mille cinq cent quinze dollars (9 515 $), le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait versé à la Ville un chèque au montant de sept cent quinze dollars et dix-sept cents (715,17 $) afin de procéder au paiement des taxes applicables et aux frais d'administration du protocole d'entente.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 233-06-18
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – PLAN D'ACTION DU BASSIN VERSANT LEPAGE

CONSIDÉRANT que la Ville désire protéger la santé du bassin versant Lepage;

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord a fait une demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT) afin de réaliser le plan d'action pour le bassin versant Lepage;

CONSIDÉRANT que le coût initial du projet est de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars (17 382 $) dont cinquante pour cent (50 %) du coût est financé par une subvention du FDT;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière dans le cadre du Plan d'action du bassin versant Lepage à l'organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord (Abrinord), au montant de huit mille six cent quatre-vingt-onze dollars (8 691 $);

D'IMPUTER cette dépense aux activités fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-459.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 234-06-18
COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DE NOMS DE RUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution de noms de rue;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le Comité consultatif d'urbanisme des noms de rues proposées, soit les rues John-Ryan et de Lorimier, tel qu'il appert à la résolution numéro 023-05-18 datée du 15 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'officialiser les noms suivants:

- ✓ rue John-Ryan;
- ✓ rue de Lorimier.

RÉSOLUTION 235-06-18
OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION LES HÉRITIERS DU LAC LANIEL INC.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière de l'Association les Héritiers du lac Laniel Inc.;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière servira à mandater un professionnel pour la préparation d'un plan d'aménagement et de végétalisation des berges et de la pinède;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de protéger et de favoriser la protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et unanimement résolu:

D'OCTROYER une aide financière à l'Association les Héritiers du lac Laniel Inc. au montant de trois mille dollars (3 000 $).

D'IMPUTER cette dépense aux activités fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3006 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3006 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

RÉSOLUTION 236-06-18
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3006 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 3006 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 03 juillet 2018 à compter de 19 h.

RÉSOLUTION 237-06-18
OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL DANS LE SECTEUR DU LAC RINFRET (TP-SP-2017-260)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans le secteur du lac Rinfret;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 18 mai 2018:

ENTREPRISES	PRIX
LEGD Inc.	780 787,80 $
Construction T.R.B. Inc.	796 950,35 $
Pavages Multipro Inc.	802 582,40 $
Uniroc Construction Inc.	851 927,95 $
Construction Monco Inc.	866 093,09 $
Cusson-Morin Construction Inc.	867 998,69 $
David Riddell Excavation/Transport	927 587,96 $
Inter Chantiers Inc.	1 128 107,39 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans le secteur du lac Rinfret à l'entreprise LEGD Inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 18 mai 2018, au montant de sept cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingts cents (780 787,80 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-19-711, projet 2018-12.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 238-06-18
EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Benoît Déziel à titre de journalier pour le Service des travaux publics, poste surnuméraire à horaire variable, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 239-06-18
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS RELATIVEMENT AU DÉNEIGEMENT ET AU DÉGLAÇAGE D'UNE PORTION DE LA MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) (dossier 8807-18-4955) afin que la Ville assume le déneigement et le déglaçage d'une portion de la montée de l'Église, qui est sous juridiction du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au déneigement et au déglaçage de la portion de la montée de l'Église, qui est sous juridiction du MTMDET.

RÉSOLUTION 240-06-18
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris en 2015 les procédures d'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de déneigement pour les saisons 2015 à 2020;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé, par la résolution 300-07-15, à l'entreprise Consortium K.L. Mainville, et ce, conformément à leur soumission du 06 juillet 2015, au montant de quatre millions sept cent soixante et un mille sept cent soixante-seize dollars et cinquante cents (4 761 776,50 $), excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin que la Ville de Saint-Colomban assume le déneigement et le déglaçage d'une portion de la montée de l'Église qui est sous juridiction du MTMDET;

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue a pour effet que la Ville doit modifier le contrat de déneigement afin d'ajouter le déneigement et le déglaçage de cette portion de la montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que les opérations de déneigement et de déglaçage doivent être effectuées selon les exigences et normes prévues à l'entente intervenue entre le MTMDET et la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux supplémentaires engendrés par l'entente n'étaient pas prévisibles lors de l'octroi du contrat de déneigement;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux supplémentaires ajoutés est inférieure à dix pour cent (10 %) du montant total du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT que la Ville a intérêt à mandater le même entrepreneur en déneigement;

CONSIDÉRANT que Consortium K.L. Mainville, accepte d'effectuer les travaux supplémentaires de déneigement et de déglaçage de la portion de la montée de l'Église, sous juridiction du MTMDET selon les modalités prévues à l'entente intervenue entre la Ville et le MTMDET, en contrepartie du versement d'une somme supplémentaire correspondant au nombre de kilomètres ajoutés au prix soumis pour la saison 2018-2019 soit quatre-mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars (4 394 $) le kilomètre, majoré de 13 000 $, excluant les taxes applicables, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et unanimement résolu:

D'AUTORISER les travaux supplémentaires, pour la saison 2018-2019 selon les modalités convenues;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-330-00-443.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 241-06-18
DEMANDE À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DE RETIRER LA SIGNALISATION À L'INTERSECTION DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS ET DE LA RUE LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme a installé une signalisation à l'intersection de la côte Saint-Nicholas et de la rue Lamontagne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban n'a pas été consultée;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Saint-Colomban subissent des inconvénients causés par la congestion routière engendrée par la nouvelle signalisation, dont notamment la perte de temps, des dépenses supplémentaires en essence, l'usure des véhicules et l'émission de polluants;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et unanimement résolu:

DE DEMANDER à la Ville de Saint-Jérôme de retirer l'interdiction de tourner à droite installée à l'intersection de la côte Saint-Nicholas et de la rue Lamontagne.

RÉSOLUTION 242-06-18
DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017 DU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (RLRQ, S-3.4) obligeant les Municipalités régionales de comté (MRC) à déposer un rapport annuel des activités réalisées dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente survenu entre la MRC de La Rivière-du-Nord et le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de suivre les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie tel qu'établi à la section 7 du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité incendie de la MRC de La Rivière du Nord a déposé et approuvé le rapport annuel 2017;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord a adopté le rapport à sa séance du 18 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE DÉPOSER ET D'APPROUVER le rapport des activités du Comité sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord relativement au suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR ALAIN CÔTÉ OCCUPANT LA FONCTION DE CAPITAINE AUX OPÉRATIONS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, pour départ à la retraite, en date du 09 juin 2018, de monsieur Alain Côté, occupant la fonction de capitaine aux opérations.

RÉSOLUTION 243-06-18
NOMINATION D'UN CAPITAINE À LA LOGISTIQUE ET SOUTIEN AUX OPÉRATIONS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le directeur du Service sécurité incendie a procédé à une rechercher de candidatures pour un poste de capitaine à la logistique et soutien aux opérations à temps partiel de dix (10) heures par semaine au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures et des entrevues, le directeur du Service sécurité incendie recommande de procéder à la nomination de monsieur François Michel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

DE NOMMER monsieur François Michel à titre de capitaine à la logistique et soutien aux opérations à temps partiel de dix (10) heures par semaine pour le Service de sécurité incendie, à compter du 12 juin 2018;

DE LUI VERSER un salaire annuel correspondant à l'échelon 1 de la fonction de capitaine à la logistique et soutien aux opérations, classe 1, au prorata du nombre d'heures requis par le poste, et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 244-06-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville d'obtenir une aide financière dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques du ministère de la Sécurité publique, afin d'ajouter des instruments de surveillance de la crue des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 245-06-18
OCTROI DE CONTRAT – MANDAT À UN CONSULTANT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE (INC-SP-2018-274)

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater un consultant dans le cadre de l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion autopompe (INC-SP-2018-274);

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les Entreprises Michel Maillé enr.;
- ✓ Serge Gravel, consultant.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le mandat à Les Entreprises Michel Maillé enr., pour un montant maximal de sept mille dollars (7 000 $), incluant les taxes applicables et les options, le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-200-00-724, projet 2018-07.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 246-06-18
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE CINQ (5) HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de cinq (5) habits de combat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie l'Arsenal, au coût de onze mille soixante-quinze dollars (11 075 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 05 juin 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-200-00-726, projet 2018-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 247-06-18
OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX POUR LE PARC LAROCHELLE (LOI-SP-2018-281)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux pour le parc Larochelle;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 juin 2018:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX*	POINTAGE FINAL
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	94	49 948,59 $	28.83
Multi Jeux Marlin	86	49 999,18$	27.20

**Prix incluant les taxes*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Équipements Récréatifs Jambette Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 08 juin 2018, au montant de quarante-trois mille quatre cent quarante-trois dollars (43 443 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-17-711, projet 2018-01.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 248-06-18
OCTROI DE CONTRAT – LOCATION DE CHAPITEAU

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer la location d'un chapiteau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Location St-Jérôme en fête, au coût de six mille quatre cent treize dollars et quarante-cinq cents (6 413,45 $) excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 23 mars 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-50-516.

D'EFFECTUER un transfert du code budgétaire 02-701-20-522 au montant de deux mille neuf cent soixante dollars (2 960 $) et du code budgétaire 02-701-50-523 au montant de trois mille sept cent quarante dollars (3 740 $), vers le code budgétaire 02-701-50-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 249-06-18
OCTROI DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE D'UN PROJET DE PARC À L'ÉCOLE DU TRIOLET

CONSIDÉRANT le besoin d'aménager un parc à l'école du Triolet;

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir des plans d'aménagement relativement à ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Laurentides-Experts Inc., au coût de quatre mille trois cent quarante-cinq dollars (4 345 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 16 mai 2018;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-20-711, projet 2018-16.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 250-06-18
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE SURFACEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une surfaceuse usagée;

CONSIDÉRANT que la seule compagnie au Québec possédant des surfaceuses usagées à vendre est Robert Boileau Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'acquisition d'une surfaceuse usagée année 1992 auprès de la compagnie Robert Boileau Inc., au coût de vingt et un mille sept cents dollars (21 700 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 mai 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2018-05, financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de trois (3) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 251-06-18
OCTROI DE CONTRAT – ÉLECTRIFICATION DES ABRIS DU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'électrification des abris du parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Gilles Leduc Inc.;
- ✓ M. Potvin Électrique Inc.;
- ✓ MFL Électrique Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Gilles Leduc Inc.	4 435,00 $
MFL Électrique Inc.	6 214,52 $
M. Potvin Électrique Inc.	6 500,00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Gilles Leduc Inc., au coût de quatre mille quatre cent trente-cinq dollars (4 435 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 31 mai 2018;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2018-14.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 252-06-18
EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2018 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur:

- ✓ Léya Labelle;
- ✓ Brandon Véronneau;
- ✓ Sarah Desjardins;
- ✓ Maggie Hébert.

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 253-06-18
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 254-06-18
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DANS LE SECTEUR ADAMAS

CONSIDÉRANT que la Ville désire entreprendre des travaux de construction d'une passerelle reliant les sentiers Adamas et Larochelle;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des travaux de construction de cette passerelle, préparée par monsieur Sylvain Comeault, ingénieur, au montant de trente-cinq mille dollars (35 000 $), excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'émission des certificats d'autorisation requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en date du 30 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'AUTORISER les travaux de construction d'une passerelle reliant les sentiers Adamas et Larochelle, et ce, pour un montant n'excédant pas quarante-deux mille dollars (42 000 $), incluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-03-725, projet 2010-07.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 255-06-18
OCTROI DE CONTRAT – RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer la révision de la politique culturelle municipale;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la culture des Laurentides offre ce service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat au Conseil de la culture des Laurentides, au coût de cinq mille dollars (5 000 $), excluant les taxes applicables, le cas échéant, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 mai 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-30-447.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 20 h 35 à 21 h 18.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Justin Bourque-Cloutier

- ✓ Octroi de l'aide financière.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Octroi de l'aide financière à Justin Bourque-Cloutier.

Madame Christiane Wilson

- ✓ L'aménagement d'une plate-bande à l'école à l'Orée-des-Bois.

Monsieur Marc-Olivier Gagnon

- ✓ La congestion routière à l'intersection de la côte Saint-Nicholas et de la rue Lamontagne.

Madame Mélanie Beaumier

- ✓ La congestion routière à l'intersection de la côte Saint-Nicholas et de la rue Lamontagne;
- ✓ L'aménagement d'un parc sur la rue des Grands-Pics.

Monsieur Serge Faust

- ✓ Les participants au congrès de l'UMQ;
- ✓ La sous-traitance du contrat relatif aux ordures ménagères;
- ✓ La fréquence de cueillette des ordures ménagères;
- ✓ La congestion routière à l'intersection de la côte Saint-Nicholas et de la rue Lamontagne.

RÉSOLUTION 256-06-18
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 19 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Xavier-Antoine Lalande	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière